



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON

1661 rue Principale, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0

Téléphone : 450-546-2634 - Courriel : [mun.st-theodore@mrcaction.qc.ca](mailto:mun.st-theodore@mrcaction.qc.ca)

Site internet : [www.st-theodore.com](http://www.st-theodore.com) - Facebook : [sainttheodore.daction](https://www.facebook.com/sainttheodore.daction)

# AVIS PUBLIC

## Entrée en vigueur d'un règlement

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Marianne Martin, greffière-trésorière adjointe :

QU'à une séance ordinaire tenue le 10 juillet 2023, le Conseil de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté le «Règlement numéro 644-2023 modifiant le règlement 630-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton» ;

QUE l'objet du règlement numéro 644-2023 consiste à ajouter un article au résidus domestiques non admissibles ;

QUE le règlement est disponible ou peut être obtenu sans frais au bureau municipal sur les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30, ou sur le site internet de la municipalité au [www.st-theodore.com](http://www.st-theodore.com) ;

QUE cet avis tient lieu d'avis de promulgation, le règlement entre donc en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 12 juillet 2023.

---

Marianne Martin  
Greffière-trésorière adjointe